

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 227

Rubrik: Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POSO entre au Grand Conseil

Les électeurs soleurois sont dans leur très grande majorité fidèles aux trois partis historiques.

Pour la législature 1973-1977, les radicaux restent les plus nombreux ; cette fois, les chrétiens-démocrates occupent la deuxième place, comme ils l'ont occupée à diverses reprises dans le passé, mais les socialistes gagnent un siège et seront 37 sur 144 députés.

Il n'y avait ni liste républicaine, ni liste de l'Action nationale. L'Alliance des indépendants a subi une très lourde défaite qui rappelle celle de 1945 où elle avait perdu d'un coup les onze mandats conquis en 1941.

Le groupement progressiste POSO avait déposé des listes dans trois districts. Résultat : un élu dans le district de Lebern, dont la principale localité est la cité ouvrière de Granges. Ainsi, le grou-

pement POCH, fondé à Bâle (POB), où il a conquis plusieurs sièges au Grand Conseil, sera représenté dans un deuxième parlement cantonal. A noter que les listes du Parti communiste, dans l'entre-deux guerres, et du Parti du travail, en 1945, n'avaient jamais eu d'élus dans ce canton. L'organisation suisse POCH est, rappelons-le, à l'origine de l'initiative pour les quarante heures que soutient la LMR en Suisse romande et le PSA au Tessin. Elle a aussi des sections à Berne (POBE), à Saint-Gall (POSG) et à Zurich (POZ). Le Parti socialiste, qui avait déposé des listes dans les dix districts, a recueilli les suffrages de 21 000 électeurs et POSO, dans trois districts, ceux de 1283 électeurs. A souligner que dans deux petites communes seulement, il n'y a pas eu de suffrages socialistes.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Une presse de partis

Les élections soleuroises nous ont donné l'occasion de suivre la presse de ce canton industriel. Nous avons été frappé par le fait que trois des quatre quotidiens y paraissant affichent ouvertement leur tendance politique.

Le « *Solothurner Zeitung* », dont une partie de l'édition porte le titre de « *Grenchner Zeitung* », est le plus important, avec un tirage supérieur à 30 000 exemplaires. Il est radical et paraît à Soleure. Dans la même ville sont éditées les « *Solothurner Nachrichten* » (catholiques) qui indiquent qu'elles sont dans leur 9^e année de parution, ce qui en fait un des plus jeunes quotidiens de Suisse. En réalité, elles ont pris la succession d'autres quotidiens catholiques et ont donc déjà derrière elles une longue tradition.

A Olten sortent de presse le « *Solothurner AZ* » (socialiste) et l'« *Oltner Tagblatt* », le seul quoti-

dien n'annonçant pas d'affiliation à un des trois grands partis du canton. Ces deux quotidiens ont un tirage d'environ 8000 exemplaires chacun. Sur le plan publicitaire, ils ont constitué un pool régional avec le quotidien argovien « *Zofinger Tagblatt* ».

— Au chapitre de la presse du week-end, peu de réflexion de fond à relever. Le supplément hebdomadaire du « *Tages Anzeiger* » met l'accent sur les derniers rebondissements de la course américaine à l'espace, consacre quelques pages aux oiseaux, tandis que la « *National Zeitung* » est placée sous le signe de la musique, puisque l'article principal de son édition de fin de semaine traite de l'Ecole de Vienne (à noter également trois textes critiques au sujet du nouveau roman de Martin Walser, « *Der Sturz* »).

Où l'action n'exclut pas forcément la réflexion

Outre la « bombe » que constituait la révélation au public de la liste des responsables du Rassemblement et du Béliet, des hommes politiques (dont un conseiller fédéral et trois conseillers nationaux) ainsi que de journalistes jurassiens, dont le téléphone est surveillé par la police, l'essentiel de la conférence de presse du Groupe Béliet, donnée lors de la 9^e Fête de la jeunesse jurassienne à Porrentruy, a été la présentation des premiers résultats d'un travail de réflexion sur l'aménagement du territoire mené par un groupe d'étude ad hoc. Sur ce dernier point, quelques principes fondamentaux ont été rappelés :

L'aménagement du territoire en quatre principes

— L'aménagement du territoire est un *problème politique*. Il ne doit pas être laissé entre les seules mains des technocrates et des « spécialistes » de l'administration.

— Le préalable à toute mesure d'aménagement est la définition claire des buts et l'adoption, après un échange réellement démocratique, de principes directeurs.

— Les éléments essentiels et indispensables de l'« armature urbaine » du Jura, seuls à même de garantir son développement harmonieux et équilibré sont : les divers équipements publics, les implantations industrielles et tertiaires nouvelles, ainsi que les diverses voies de communication.

— Le Jura ne possède pas d'organes politiques auxquels il puisse s'identifier et auxquels il puisse confier la direction de ses affaires. Seule la création, à très court terme, d'un Etat jurassien pourra assurer à ce pays une évolution conforme à sa volonté et à sa vocation.

En conclusion, sans oublier leur revendication essentielle, à savoir la libération du Jura, les porte-parole du Groupe Béliet formulent, pour le court terme, cinq exigences fondamentales :

1. Les autorités doivent mettre « tout en œuvre pour fortifier les principales agglomérations jurassiennes, assises de l'armature urbaine et pôles de départ d'une croissance économique et sociale équilibrée ».

2. Dans un avenir immédiat, les voies de communication qui nous font défaut doivent être réalisées : en premier lieu la Transjurane et sa bretelle sur Bienne.

3. « Les décrets et ordonnances sur l'aménagement du territoire qui feraient du Jura une réserve naturelle et une région de dortoirs » doivent être considérées « comme nuls et non avenus ».

4. « Il est urgent de créer un office jurassien d'aménagement du territoire structuré, autonome, situé dans le Jura... »

5. Pour compléter cet office, un bureau jurassien de statistiques devra fournir les éléments indispensables aux études d'aménagement du territoire.

Caution politique

Lors de la manifestation officielle du soir, avant le cortège aux flambeaux qui devait, comme le veut la « tradition », traverser la vieille ville de Porrentruy, le conseiller national genevois Jean Ziegler apportait une caution politique et un soutien moral non négligeables au combat du Groupe Bélier et du Rassemblement jurassien. Il proposait, non seulement aux Jurassiens mais aussi (et peut-être surtout) à tous ses Confédérés, trois thèmes de réflexion. Evoquant dans un premier temps la mémoire de quelques-uns des Jurassiens, fondateurs au siècle passé de la « Première internationale », et dont les Béliers pourraient être les héritiers, il soulignait l'importance des minorités agissantes dans l'évolution et le progrès des structures sociales vers plus de justice et de liberté.

La « double légalité »

Précisant ensuite le concept de la « double légalité », il expliquait la nécessité absolue de violer parfois quelques règlements de police ou certains

principes du droit positif pour la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine et de la civilisation tels que « le respect inconditionnel de la vie, de l'intégrité corporelle, de la tolérance, de la décision par voie majoritaire et de l'autodétermination des peuples constitués » (une explication qui pourra aussi à l'occasion servir de mise en garde).

Face au peuple suisse

Faisant enfin référence aux nombreuses révolutions qui se sont succédées depuis la nuit du 4 août 1789, il affirmait que, « par l'insurrection pacifique, multiple et concordante des consciences de

nos concitoyens et concitoyennes de toutes les régions de la Suisse, brusquement les dominants devront abdiquer et reconnaître au peuple jurassien ses droits imprescriptibles ». Et le conseiller national socialiste de conclure : « Le processus pédagogique dialectique, la « praxis » politique, le dialogue actif et contestataire qui alimentent cette insurrection généralisée à venir, sont à la charge du Groupe Bélier et du Rassemblement jurassien. Tout habitant de notre Etat fédéral, tout citoyen suisse leur doit une gratitude profonde. Car, par leur combat quotidien, les Béliers et le Rassemblement jurassien luttent pour notre avenir à tous ! ».

NEUCHÂTEL

L'ENSA cherche un terrain

L'Electricité neuchâteloise S.A. cherche un terrain pour regrouper ses ateliers, entrepôts et bureaux. L'été dernier, elle croyait l'avoir trouvé sur le territoire de la ville de Neuchâtel. Mais par deux fois en l'espace de quelques mois le législatif communal refusait la vente des terrains (plus de quatre hectares) laissant entendre en revanche que le droit de superficie pourrait être accordé.

Face à face

Deux raisonnements étaient en présence, difficilement conciliables.

Pour les uns, s'il est vrai que l'ENSA est une société privée, son capital actions est détenu à 95 % par les pouvoirs publics. Il n'y a donc pas d'inconvénient à vendre un terrain de cette importance à une société qui est en fait publique.

A l'inverse, les opposants répliquaient que puisque l'ENSA est une société publique, elle ne peut se prévaloir d'aucun motif sérieux pour vouloir à tout prix être propriétaire du terrain.

En ville de Neuchâtel, les choses en sont restées là. Mais pas à l'ENSA, où l'on a commencé à

« prospecter » les communes environnantes. Les offres n'ont pas manqué. Notamment à Corcelles-Cormondrèche, où l'on a offert tout un petit valon. Et récemment le législatif acceptait de dézoner ces terrains agricoles pour les céder à l'ENSA. Sous réserve toutefois de l'accord du Conseil d'Etat, puisqu'en vertu des mesures transitoires urgentes concernant l'aménagement du territoire, ces terrains ne sont pas destinés à la construction. A peine le vote intervenu, un référendum était annoncé. Deux motifs : sauvegarde d'un site agréable (qu'un entrepôt de 140 m de long, en première étape, ne manquerait pas d'abîmer), et faible rendement fiscal (de 60 à 80 000 francs par année, soit 1,5 à 2 francs par m²).

Moralité

Ces péripéties, toutes locales, illustrent certains mouvements et tendances contradictoires d'aujourd'hui. Contrôle du sol, protection des sites qui peut aller jusqu'à l'anti-industrialisme, recherche d'entreprises à fort rendement fiscal et difficulté de mener une politique d'aménagement du territoire, protégeant durablement les zones agricoles.